

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 07/06/16

Reçu en Préfecture le : 07/06/16

CERTIFIÉ EXACT,

# Séance du lundi 6 juin 2016 D-2016/193

### Aujourd'hui 6 juin 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

## Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 16h15 à 16h36

Les Elus du groupe socialiste quittent la séance à 16h41

Présidence de Mr Nicolas FLORIAN de 16h43 à 17h07 Mr le Maire quitte la séance de 16h43 à 17h07

Interruption de séance de 16h45 à 16h50

Les Elus du groupe écologiste quittent la séance à 17h20

#### **Etaient Présents:**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Mme Virginie Calmels présente jusqu'à 17h10

#### Excusés:

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yassine LOUIMI, Monsieur Jacques COLOMBIER

## Délibération rectificative. Opération Emile Counord, avenant aux baux emphytéotiques et nouveau bail emphytéotique. Décision. Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération D-2016/2, en date du 25 janvier 2016, a décidé de modifier le bail emphytéotique du 19 octobre 1962 et son avenant du 15 mars 2012, d'une part, et de créer un nouveau bail emphytéotique, d'autre part, conformément à l'avis de France domaine du 14 décembre 2015.

L'objet de cette délibération concerne la rectification d'une surface à retirer du bail emphytéotique du 19 octobre 1962 qui n'est pas de 1083 m² (PV42 pour partie) mais de 1169 m² (entière parcelle PV 42). Par ailleurs, afin de faciliter la lecture de la délibération, la rédaction de la délibération mentionnera la nouvelle numérotation.

Le dispositif de la délibération D-2016-2 a été rédigé ainsi:

"En conséquence nous vous demandons Mesdames et Messieurs de bien vouloir décider:

- de retirer partiellement sans indemnité du bail emphytéotique du 19 octobre 1962 consenti à InCité la parcelle PV 42 pour partie (1 083 m²)
- de retirer partiellement sans indemnité de l'avenant au bail emphytéotique du 15 mars 2012 consenti à InCité , la parcelle PV 64 pour partie (ancienne PV 55) pour 3 697 m²
- d'intégrer les parcelles PV 42 pour partie (86  $m^2$ ) et PV 54 pour partie (337  $m^2$ ) au bail emphytéotique du 15 mars 2012
- de céder sous bail emphytéotique à INCITÉ pour une durée de 55 ans et moyennant l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section PV n° 42 pour partie (1 083 m²), 64 pour partie (3 697 m²), ainsi que les parcelles PV 49 (473 m²) et PV 54 pour partie (571 m²) soit un total de 5 824 m².

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants ainsi que tous les documents afférents à cette opération ainsi que toutes les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires. »

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- modifier partiellement la délibération D-2016/2 et de décider de retirer les parcelles PV 66 et PV 67 d'une superficie de 1 169 m².( au lieu de parcelle PV n°42 pour partie)
- conserver le reste du dispositif de la délibération D- 2016-2 mais en mentionnant la nouvelle numérotation suite au document d'arpentage n° 6247U du 20 novembre 2015 et donc de retirer partiellement sans indemnité de l'avenant au bail emphytéotique du 15 mars 2012 consenti à InCité , la parcelle PV 70 (3 697 m²) au lieu de la parcelle PV n° 64 pour partie, elle-même issue de la parcelle PV n° 55.
- d'intégrer les parcelles PV 67 (86 m²), au lieu de la parcelle PV n° 42 pour partie, et PV 68 (337 m²) au lieu de la parcelle PV 54 pour partie, au bail emphytéotique du 15 mars 2012
- de céder sous bail emphytéotique à INCITÉ pour une durée de 55 ans et moyennant l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section PV 66 (1 083 m²) au lieu de la parcelle PV 42 pour partie PV 70 (3 697 m²) au lieu de la parcelle PV n° 64 pour partie, ainsi que les parcelles PV 49 (473 m²) et PV 69 (571 m²) au lieu de la parcelle PV n° 54 pour partie soit un total de 5 824 m².

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants ainsi que tous les documents afférents à cette opération ainsi que toutes les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 6 juin 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas FLORIAN** 



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

2 6 JAN. 2016

Bureau du Courrier

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité: 26/01/16

Reçu en Préfecture 12: 6 JAN. 2016

Séance du lundi 25 janvier 2016 D-2016/2

Aujourd'hui 25 janvier 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

## Monsieur Alain JUPPE - Maire

#### **Etaient Présents:**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

### Excusés:

Madame Magali FRONZES, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Yassine LOUIMI

# Opération Emile Counord, avenant aux baux emphytéotiques et nouveau bail emphytéotique. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

InCité a entrepris un projet d'aménagement d'ensemble sur plusieurs emprises situées au Grand Parc lui appartenant sous bail emphytéotique, cadastrées PV 42 et PV 64 (ancienne PV 55). Ce projet inclut également l'emprise de l'ancienne voirie rue Camille Claudel dont la Ville de Bordeaux s'est portée acquéreur.

L'opération située à l'angle de l'avenue Emile Counord, des rues des Frères Portmann, Etienne Huyard a pour objectifs principaux de construire une nouvelle résidence de 69 logements financés en PLUS et PLAI et la reconstruction de l'offre commerciale via la production de 11 cellules commerciales, en lieu et place de l'actuel centre commercial "Counord".

Afin de mener à bien ce projet, il convient de clarifier le foncier impacté et donc de modifier les baux emphytéotiques en cours consentis à Incité et lui autoriser de nouveaux droits sur le foncier communal.

Ainsi, la parcelle cadastrée PV 42, d'une superficie totale de 1 169 m², doit être retirée en partie (1 083 m²) du bail emphytéotique en date du 19 octobre 1962 et la parcelle PV 64, d'une superficie totale de 6 606 m², doit être retirée pour partie (3 697 m²) du bail emphytéotique du 15 mars 2012. Ces parcelles doivent être intégrées dans un nouveau bail emphytéotique d'une durée de 55 ans moyennant une redevance à l'euro symbolique et dans lequel seront incorporées également les parcelles cadastrées PV 49 (473 m²) et PV 54 (571 m²), dont la superficie d'origine est de 908 m², de l'ancienne voirie (partie hachurée en rouge sur le plan ci-joint).

Sachant que le coût des travaux de restructuration de cette opération est estimé à environ 10 560 322 euros HT, France Domaine dans son rapport en date du 14 décembre 2015 a validé cette opération.

Par ailleurs, la surface cédée à Incité dans le cadre du bail emphytéotique du 15 mars 2012 devra être modifiée et ramenée à 4 427 m² pour une durée de 40 ans (partie hachurée en bleu sur le plan ci-joint).

Il est entendu que InCité prendra à sa charge tous les frais découlant de cette opération (frais d'acte de résiliation de bail, frais de géomètre ...).

En conséquence nous vous demandons Mesdames et Messieurs de bien vouloir décider :

- de retirer partiellement sans indemnité du bail emphytéotique du 19 octobre 1962 consenti à InCité la parcelle PV 42 pour partie (1 083 m²)
- de retirer partiellement sans indemnité de l'avenant au bail emphytéotique du 15 mars 2012 consenti à InCité, la parcelle PV 64 pour partie (ancienne PV 55) pour 3 697 m²
- d'intégrer les parcelles PV 42 pour partie (86  $m^2$ ) et PV 54 pour partie (337  $m^2$ ) au bail emphytéotique du 15 mars 2012, ramenant ainsi la superficie sous bail à 4 427  $m^2$

- de céder sous bail emphytéotique à INCITÉ pour une durée de 55 ans et moyennant l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section PV n° 42 pour partie (1 083 m²), 64 pour partie (3 697 m²), ainsi que les parcelles PV 49 (473 m²) et PV 54 pour partie (571 m²) soit un total de 5 824 m².

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants ainsi que tous les documents afférents à cette opération ainsi que toutes les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 janvier 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN





